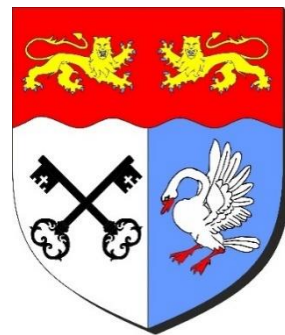


SOTTEVILLE



BULLETIN MUNICIPAL 2024



alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Vous habitez dans
un rayon de 10 km
autour d'une centrale
nucléaire

J'ANTICIPE
et JE VAIS RETIRER
mes comprimés d'iode

Gratuit
—
en pharmacie
sans justificatif

An illustration of a family consisting of a man, a woman, and a young girl holding a teddy bear. To the right is a green pharmacy cross symbol.

MAIRIE

45 place du Chanoine Lebas 50340 Sotteville
02 33 52 16 73
mairie.sotteville@wanadoo.fr
<https://www.mairie-sotteville.fr>

Horaires d'ouverture
Mercredi : 15 h à 18 h
Samedi : 10 h à 12 h
Permanence du maire : le mercredi
Permanence des adjoints : le samedi

ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE

École Les 3 Villages
Direction et élémentaire : 02 33 04 77 58
Maternelle : 02 33 52 97 60
ce.0500633S@ac-caen

Garderie périscolaire ALSH
06 26 14 37 78 / gps-sotteville@cantonjeunes.fr

CULTURE ET LOISIRS

Bibliothèque
02 33 53 41 21 / biblio.sotteville50@gmail.com
Mercredi : 10 h à 12 h et 16 h à 18 h
Samedi : 10 h à 12 h

DÉCHÈTERIES

Déchèterie des Pieux
9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (hiver)
9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 (été)
Fermeture : dimanche et jours fériés
et le jeudi en hiver

Déchèterie d'Héauville
9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (hiver)
9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 (été)
Fermeture : mercredi, samedi, dimanche
et jours fériés
Hiver : 01/10 au 31/03 — Été : 01/04 au 30/09

URGENCES

Pompiers : 18
SAMU : 15
Appel d'urgence européen : 112
Police-secours : 17
Gendarmerie nationale : 02 33 21 73 05
SOS Médecins : 02 33 01 58 58

SANTÉ

Pôle de santé Ouest Cotentin
Route du Rozel, Les Pieux
02 33 78 18 40
psoc-secretariat50@orange-business.fr

Lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h
Samedi : 8 h à 11 h
Pharmacie des Caps
5, rue des Bouvreuils, Les Pieux
02 33 52 44 16

ADMINISTRATIONS ET SERVICES

Maison du Cotentin des Pieux
France Services
2 bis route de Flamanville, Les Pieux
02 33 52 30 30 / accueil.lespieux@lecotentin.fr
Lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30 à 17h

Pôle de proximité des Pieux
02 33 87 68 00
Lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h
· 31 route de Flamanville (accueil)
vie scolaire, restauration, petite enfance,
finances et marchés publics
· 3 allée de la Fosse (Centre technique, voirie,
assainissement, SPANC et environnement)

Conciliateur de justice
Mme Lucie Gimazane
06 07 57 16 42
France Services
2 bis route de Flamanville, Les Pieux

Piscine des Pieux
4 route de Flamanville, Les Pieux
02 33 04 27 63
(Temporairement fermée pour travaux).

Bulletin municipal rédigé par l'équipe municipale et le secrétariat. Remerciements aux membres des associations, à l'équipe pédagogique, aux bénévoles de la bibliothèque et à la paroisse pour leur contribution à la rédaction des articles et la fourniture des photos pour ce bulletin.



Le mot du Maire

Le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

Ce bulletin municipal a été conçu afin de vous fournir tout un ensemble d'informations sur la vie de la commune tant en matière d'administration que de réalisation mais également sur la vie associative qui forme les divers liens entre nos administrés.

En complément de ce bulletin, nous vous proposons de suivre l'actualité de notre commune en consultant régulièrement le site internet :

<https://www.mairie-sotteville.fr>

Notre commune continuera en 2025 à assurer ses missions et ce malgré un contexte global nous amenant à être vigilants.

Je remercie les membres de la commission communication du conseil municipal pour la réalisation de ce bulletin.

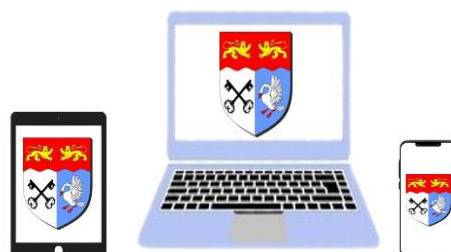
Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture et surtout une belle année 2025.



Bruno Sanson

Sommaire

Vie municipale.....	4-10
Citoyenneté.....	11-12
Informations diverses.....	13-15
Bibliothèque municipale.....	16-17
Vie des associations.....	18-24
Autour de l'école.....	25-27
Chronique paroissiale.....	28
Archives du coin.....	29
Vie pratique	30-33
Un peu d'histoire	34
Jeu.....	35



Retrouvez toutes les informations communales sur le site :
<https://www.mairie-sotteville.fr/>

Rétrospective municipale 2024

- **État civil 2024**

- 3 naissances
- 2 mariages / 1 PACS
- 6 décès / transcriptions de décès



- **Garderie / ALSH, avec les communes de Benoistville et Saint-Christophe-du-Foc**

- Mise en place de dispositifs anti-pince-doigts sur l'ensemble des portes de la garderie et de la salle du conseil utilisée pour la garderie et l'ALSH, pour la sécurité des enfants.
- Achat d'un abri de stockage pour le matériel et les jeux de la garderie et de l'ALSH.
- Participation à l'achat du logiciel « Portail Famille » facilitant d'une part le travail administratif de Canton Jeunes en charge de la garderie et de l'ALSH, et d'autre part les démarches d'inscriptions pour les parents.

- **Adressage**

Fin des travaux de refonte de l'adressage et accompagnement le cas échéant des personnes rencontrant des difficultés dans les différents changements d'adresse.



- **Logements communaux**

Dans le cadre de la Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) a été établi pour chaque logement communal, afin d'identifier les forces et faiblesses énergétiques de chacun. Plusieurs radiateurs ont aussi été changés dans certains logements.

- **Illuminations**

Achats de nouveaux équipements d'illumination pour les fêtes de fin d'année et avec la pose d'un nouveau coffret électrique pour étendre la zone d'illumination.

- **Bibliothèque**

Achat de nouveaux livres et informatisation de la gestion des stocks de livres via l'achat d'équipements numériques divers. La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication et leur dynamisme tout au long de l'année, œuvrant remarquablement pour l'enregistrement informatique et perpétuel des nombreux livres de la bibliothèque.



- **Travail sur le futur Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire à l'échelle du Cotentin.**

- **Associations**

- Vote de 1 530 euros de subventions pour des associations nationales ou communales
- Application des dernières évolutions réglementaires en matière de subventions publiques auprès des associations locales et nationales (mise en place du Contrat d'engagement républicain, création d'un formulaire simplifié de demande de subvention pour association).

- **Chasses communales**

- Entretien des chasses dont le busage de celle mitoyenne avec Saint-Christophe-du-Foc.



- **Cérémonie**

Organisation de la cérémonie cantonale du 8 mai dans la commune de Sotteville (détail et photographies en page 8 de ce bulletin).

• Révision de la liste électorale 2024-2025

Procédure réglementaire de radiation de près de 4 % des personnes inscrites dans la liste électorale, correspondant aux personnes ayant quitté Sotteville depuis un certain temps, n'ayant jamais fait leur inscription dans leur nouvelle commune et ne présentant plus aucune attache avec Sotteville (retour des enveloppes électorales des derniers scrutins avec l'indication « Destinataire inconnu à l'adresse » par La Poste, absence au sein des bases foncières de la commune, ...). Cette lourde procédure réglementaire nécessite pour la commune l'envoi en amont de plusieurs courriers en recommandé à chacune de ces personnes avant le cas échéant radiation effective, ayant pour la commune un coût financier évitable si toutes ces personnes s'inscrivaient par civisme dans leur nouvelle commune après leur déménagement sans forcément attendre le prochain scrutin. Au niveau réglementaire, la bonne tenue des listes électorales incombe aux collectivités et elles doivent correspondre d'une part au plus près à la réalité effective du corps électoral présent sur la commune, et d'autre part permettre la meilleure mesure possible de la participation et de l'abstention électorale au cours des différents scrutins.



• Réalisations budgétaires 2024

Fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	71 533.94 €	Dotations	58 415.50 €
Charges de personnel	43 187.87 €	Impôts, taxes et fiscalité locales	164 559.86 €
Charges financières / intérêts d'emprunt	7 698.93 €	Produits de services, loyers et autres recettes	26 154.33 €
Autres charges	35 796.85 €		
Total réalisé : Dépenses de fonctionnement	158 217,59 €	Total réalisé : Recettes de fonctionnement	249 129.69 €

Investissement

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux sur bâtiments communaux	23 675.00 €	Subvention d'investissement (UE - Leader)	20 000.00 €
Charges financières / capital d'emprunt	18 452.48 €	FCTVA / Taxe d'aménagement	9 817.92 €
Autres charges d'investissement	2 760.80 €	Amortissements divers et cautions	3 458.80 €
Total réalisé : Dépenses d'investissement	44 888.28 €	Recettes d'investissement - Total réalisé	33 276,72 €

• Église et cimetière

- Refonte et numérisation du plan du cimetière à l'aide d'un drone par un professionnel, permettant une identification optimale de toutes les concessions disponibles (nouveau plan du cimetière à la page suivante).
- Photogrammétrie de l'église par drone (la *photogrammétrie* est la prise d'un ensemble de photos superposées d'un bâtiment pour modélisation en 3D via un certain nombre d'algorithmes informatiques). Cette technique permet d'identifier chaque superficie de surface (façade, toiture, ...) pour optimiser les estimations et devis de réparations le cas échéant, permettant aussi à terme une meilleure sauvegarde et connaissance du bâtiment. C'est également un outil préventif non négligeable à long terme en cas de sinistre auprès des assurances pour le patrimoine communal (exemple = reconstruction ou restauration à l'identique après un lourd sinistre à l'aide des archives numériques de la photogrammétrie).

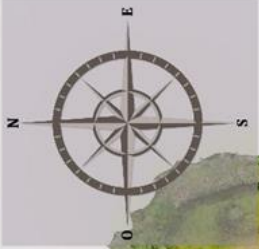


Cimetière de Sotteville



Numérotation : signification des couleurs

Numéro noir / fond blanc	Emplacement occupé / réservé
Numéro noir / fond vert	Emplacement libre
Numéro noir / fond rouge	Reprise en cours



Mise à jour :
novembre 2024

• Liste des délibérations 2024


2024-01	Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	Avis favorable
2024-02	Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité – ALSH – ATSEM – janvier 2024	Avis favorable
2024-03	Devis « portail famille » pour la garderie et l'ALSH	Avis favorable
2024-04	Compte administratif 2023	Avis favorable
2024-05	Compte de gestion 2023	Avis favorable
2024-06	Affectation de résultat	Avis favorable
2024-07	Vote des taux 2024	Avis favorable
2024-08	Budget primitif 2024	Avis favorable
2024-09	Convention 2024-2026 avec FDGDON : lutte collective contre les frelons asiatiques	Avis favorable
2024-10	Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe	Avis favorable
2024-11	Modification du tableau des effectifs	Avis favorable
2024-12	Convention d'adhésion – conseil en énergie partagée (CEP) avec le SDEM50	Avis favorable
2024-13	Évolution de la compétence santé et accès aux soins	Avis favorable
2024-13B	Pôle de proximité des Pieux – Services communs – Tarifs des repas pour l'association USOC	Avis favorable
2024-14	Numérisation du plan du cimetière / façades de l'église	Avis favorable
2024-15	Partage des frais d'entretien d'une voie limitrophe avec Saint-Christophe-du-Foc	Avis favorable
2024-16	Fonds de Solidarité pour le Logement 2024	Avis favorable
2024-17	Fonds d'Aide aux Jeunes 2024	Avis favorable
2024-18	Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2024	Avis favorable
2024-19	Convention participation frais scolaires – Cherbourg-en-Cotentin – 2024-2025	Avis défavorable
2024-20	Convention participation frais accueil de loisirs – Cherbourg-en-Cotentin – 2024-2025	Avis défavorable
2024-20B	Mise en place du Compte Financier Unique (CFU)	Avis favorable
2024-21	Décision modificative budgétaire 2024-01	Avis favorable
2024-22	Pôle de proximité des Pieux – Service commun – Création d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Surtainville	Avis reporté
2024-23	Création d'une commission communale « Sécurité / défense / accessibilité »	Avis favorable
2024-24	Adoption du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	Avis favorable
2024-25	Rénovation réseau éclairage public – SDEM50 – La Malbrèche – Modification du plan de financement	Avis favorable
2024-26	Demande de subvention publique 2024 d'une association : le Club de la Joie de Vivre Sottevillaise	Avis favorable
2024-27	Demande de subvention publique 2024 d'associations locales et nationales diverses	Avis reporté
2024-28	Décision modificative budgétaire 2024-02 – Amortissement frais d'études	Avis favorable
2024-29	Décision modificative budgétaire 2024-03 – Intérêts d'emprunts	Avis favorable
2024-29b	Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints après une démission	Avis favorable
2024-30	Création d'une commission communale « Sécurité / défense / accessibilité » - Membres	Avis favorable
2024-31	Subventions associations locales et nationales 2024	Avis divers après étude des demandes
2024-32	Orientations budgétaires 2025	Avis reporté
2024-33	Retrait du service commun « voirie » - Pôle de proximité des Pieux	Avis favorable
2024-34	Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme infracommunautaire.	Avis de débat acté
2024-35	Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2024	Avis favorable
2024-36	Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité - Participation financière des membres – SDEM50	Avis favorable

Pour plus d'information, vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des réunions de conseil municipal sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-sotteville.fr/>

AU FIL DES FÊTES ET CÉRÉMONIES

- **Cérémonie cantonale du 8 mai 2024 à Sotteville**



La commune de Sotteville remercie chaque personne présente pour cet événement important dans le cadre du devoir de mémoire. La cérémonie cantonale du 8 mai en présence de l'ensemble des associations d'anciens combattants et des élus du canton des Pieux n'a lieu qu'une fois tous les quinze ans à Sotteville. Chaque commune du canton l'organise à tour de rôle. La municipalité remercie également les enfants du RPI « École des trois villages » et leurs parents pour leur implication dans cette cérémonie mémorielle.



- **Cérémonie communale du 11 novembre 2024**



Cérémonie organisée avec l'association des anciens combattants de Sotteville - ACPM – CATM – TOE

- **Repas des aînés le 16 novembre 2024 en la salle de Saint-Christophe-du-Foc**



- **Vœux municipaux du 17 janvier 2025**



- **Projets 2025 :**

- **Voirie**

Du temps de l'ex-Communauté de communes des Pieux, la compétence « voirie » était intercommunale. Depuis la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin en 2017, la compétence « voirie » s'exerçait à l'échelle du Territoire des Pieux via un « service commun voirie » comprenant les communes souhaitant s'engager dans une mutualisation des moyens techniques, humains et financiers dans le domaine de la voirie. Le fonctionnement de ce « service commun voirie » ayant progressivement perdu en viabilité technique et financière, celui-ci a été supprimé le 31 décembre dernier et chacune des communes membres de ce service commun a repris à sa charge l'entretien de la voirie communale sur son territoire (hors route départementale).



- **Église : travaux de réfection de la toiture du clocher**

- **Éclairage public**

Remplacement de l'éclairage solaire au niveau de l'arrêt de bus « La Malbrèche ».

- **Embellissement et fleurissement du bourg et de l'entrée du cimetière**

- **Sécurité**

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du Schéma de défense contre les incendies à Sotteville, en partenariat et avec l'appui technique et juridique du SDIS 50.



- **État civil / mariage**

Pour 2025, il reste encore de (très) nombreux week-ends disponibles pour se marier en mairie. Si vous avez ce beau projet, n'hésitez pas à nous contacter afin de fixer la date de la célébration et connaître les différentes formalités administratives, pour préparer cette journée festive.

Pour celles et ceux qui se sont déjà dit « oui », il en va de même pour les cérémonies en mairie des noces d'or et noces de diamant (50 ans et 60 ans de mariage).

AVIS AUX ASSOCIATIONS



La campagne de demande de subvention publique 2025 pour association s'achèvera le **31 août 2025** pour le dépôt des dossiers, devant comprendre les justificatifs ci-dessous :

- Dernier rapport moral et financier lu et approuvé en assemblée générale
- Compte de résultat et bilan de l'année 2024 certifiés conformes par la présidence de l'association
- Budget prévisionnel de fonctionnement et présentation des projets à subventionner
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'association
- Formulaire de demande de subvention simplifié disponible en ligne sur notre site internet ou bien sous format papier en mairie.

Les demandes seront étudiées par la municipalité et les dossiers complets seront présentés en conseil municipal lors du dernier trimestre 2025 pour le cas échéant avis d'attribution de subvention.

Conformément aux derniers principes réglementaires en vigueur à l'échelle nationale concernant le versement d'argent public à des associations :

Pas de dossier complet de demande déposé = Pas de subvention possiblement accordée

Si besoin, la mairie reste disponible pour vous accompagner ou répondre à vos questions pour compléter votre dossier de demande de subvention pour association.

- **Prochaines élections, inscriptions et procurations**



Au moment de la rédaction et impression de ce bulletin municipal annuel, il n'est pour l'instant pas officiellement prévu de scrutin local ou national en 2025. Toutefois, lors de ses vœux télévisés le 31 décembre dernier, le Président de la République a évoqué le fait de faire appel aux Français en 2025 pour « *trancher certains des sujets déterminants* ». De plus, la dissolution non prévue de l'Assemblée nationale en juin dernier a mobilisé d'une part les personnes inscrites souhaitant participer au scrutin, mais également les personnes non inscrites souhaitant impérativement s'inscrire sur les listes électorales en dernière minute pour pouvoir voter à ce scrutin des législatives, en vain. Effectivement, la décision de dissolution de l'Assemblée nationale étant intervenue juste après les résultats des élections européennes, il n'y a pas eu de nouvelle période d'inscription en juin dernier pour ces nouvelles élections législatives. À Sotteville comme ailleurs, faute d'inscription, certaines personnes non-inscrites n'ont ainsi pas pu voter dans leur commune de résidence pour ce scrutin qui a connu localement comme nationalement une bien plus forte participation électorale que les élections européennes trois semaines avant.

À titre préventif, étant donné qu'il n'est pas impossible d'un point de vue constitutionnel qu'un retour aux urnes pour un scrutin national comme évoqué ci-dessus ne réapparaisse cette année et afin que chaque personne domiciliée à Sotteville encore non-inscrite sur les listes électorales souhaitant voter puisse le faire, **nous invitons de ce fait chaque personne arrivée récemment à Sotteville à vérifier sa situation électorale sur le site internet ci-dessous et le cas échéant de s'inscrire sur les listes électorales en mairie ou en ligne dès que possible.**

Pour s'inscrire en mairie, il convient de présenter une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et un formulaire à remplir sur place. Pour plus d'information :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Il en va de même pour les procurations électorales : en cas de scrutin et d'empêchement pour aller voter, **nous invitons aussi chaque personne empêchée souhaitant voter à faire le plus tôt possible la démarche de vote par procuration.** Avec votre Numéro National d'Électeur (NNE) inscrit sur la carte électorale et de celui de la personne à qui vous souhaitez donner procuration, la procuration peut se faire par internet, ou bien en se rendant en gendarmerie pour la démarche papier. Les

procurations sous format papier nous sont ensuite transmises par courrier recommandé, parfois depuis l'autre bout de la France et à seulement quelques jours ou quelques heures du scrutin. Mieux vaut donc une anticipation trop hâtive, qu'une procuration à regret trop tardive. Pour plus d'information :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>



- Recensement citoyen à partir de 16 ans



Parcours de citoyenneté

3 étapes obligatoires



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

(Documents à fournir en mairie pour le recensement citoyen : le livret de famille et une pièce d'identité en cours de validité).

Pour plus d'information :

<https://www.mairie-sotteville.fr/le-recensement-citoyen/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

**ATTESTATION
DE
RECENSEMENT**

• Conflit de voisinage

En cas de conflit entre deux personnes privées, par courtoisie, **la mairie peut tenter une médiation, mais ce n'est pas son rôle**. Afin de résoudre les différends d'ordre privé, il existe plusieurs possibilités :

- Trouver une solution à l'amiable directement avec l'autre personne privée concernée.
- Prendre contact avec le conciliateur de justice (service gratuit mentionné en 2^e page de ce bulletin).
- Le cas échéant, selon la gravité des faits, déposer directement une plainte en gendarmerie.



• Lutte contre les frelons asiatiques, en partenariat avec FDGDON

En 2024, 3 nids ont été détruits à Sotteville. Si à l'échelle du département, la présence de frelons asiatiques est moins forte que les années records de 2022 et 2023, la vigilance reste de mise face à cet insecte nuisible pour l'humain et la biodiversité. Si en cours d'année, vous apercevez un nid de frelons asiatiques sur la commune, merci de prévenir la mairie.



Les nids peuvent être de différentes tailles, allant de la balle de golf à plus gros qu'un ballon de football. Il peut également être sur différents supports (arbres, garage, haie, charpente, ...). Lorsque tombent les feuilles en automne, les nids sont plus visibles en haut des arbres, mais il faut toutefois rester vigilant tout au long de l'année. Enfin, pour rappel, seule la destruction de nids de frelons asiatiques est prise en charge par la mairie, via l'intervention d'un professionnel agréé. En effet, plusieurs nids de frelons européens ont été signalés à tort à la mairie, alors que c'est à la charge des propriétaires / occupants du lieu où le nid s'est installé.

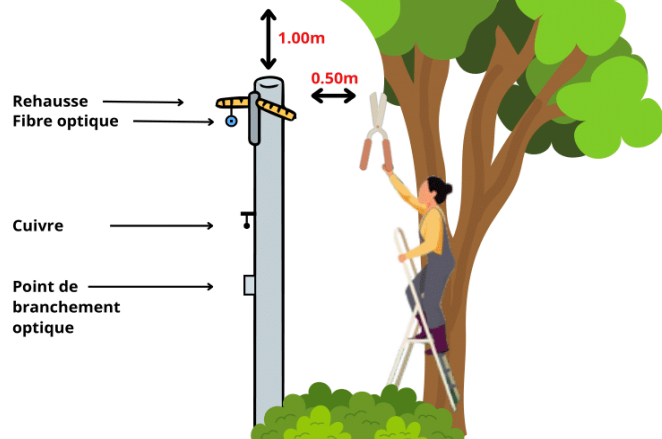
• Animaux en divagation

Lorsqu'un chat ou un chien est signalé en divagation sur la commune, la Municipalité les transporte d'abord jusqu'à un cabinet de vétérinaire pour savoir s'ils sont vaccinés et/ou pucés afin de connaître l'identité des responsables de l'animal. Si celui-ci n'est pas identifiable, la Municipalité dépose ensuite l'animal à la fourrière intercommunale des Pieux, avec une prise en charge financière non négligeable pour la commune. **En effet, en 2024, la commune de Sotteville a payé plus de 2 000 euros de frais de fourrière pour des chats/chiens errants, la majorité pendant la période estivale.**

De ce fait, il est important d'une part de bien faire identifier son animal dès son arrivée dans le foyer, et d'autre part de faire le nécessaire autour du foyer (installation de clôture, barrière, ...) afin d'éviter toute divagation dangereuse pour les usagers de la voie publique (vélos, piétons, voitures, poids lourds, ...). Un animal errant peut parfois malheureusement être synonyme d'incidents regrettables (animal écrasé, perturbation de la circulation routière, morsure de piétons, prolifération de déjections, ...).



Zone à élaguer pour le tirage et le raccordement de la fibre optique



Elagage, ébranchage, taille, abattage ...
l'entretien de la végétation aux abords des réseaux
de télécommunications peut reprendre !

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

La fibre est déjà déployée dans votre commune ?

Il est important que la végétation ne nuise pas à l'intégrité du réseau qui a été installé, afin de garantir son bon fonctionnement et d'éviter les coupures de connexion de vos administrés.

La fibre est en cours de déploiement ou n'est pas encore déployée dans votre commune ?

Il est essentiel que les abords du réseau de télécommunications existant soient entretenus afin de pouvoir construire sans obstacles le réseau de fibre optique qui permettra de desservir vos administrés.

QUI S'EN CHARGE ?

Les propriétaires ont la responsabilité de l'entretien de leur végétation située à proximité de réseaux.

En cas d'empiètement sur le domaine public de végétation implantée sur une propriété privée, c'est donc au particulier de prendre en charge financièrement ces opérations d'entretien.

Vous constatez sur le territoire de votre commune que des **lignes de télécommunications aériennes** sont impactées par un entretien défaillant de la végétation ? Votre collectivité peut contacter les propriétaires pour les encourager à entretenir leur végétation.

En cas de démarche infructueuse ou situation de blocage, vous pouvez successivement mettre en demeure le propriétaire, puis le gestionnaire des infrastructures d'accueil (ENEDIS ou Orange), d'exécuter les opérations d'élagage. À noter que si la végétation est implantée sur le domaine public, c'est alors au gestionnaire de la voirie de procéder à ces opérations d'entretien.

COMMENT PROCÉDER ?

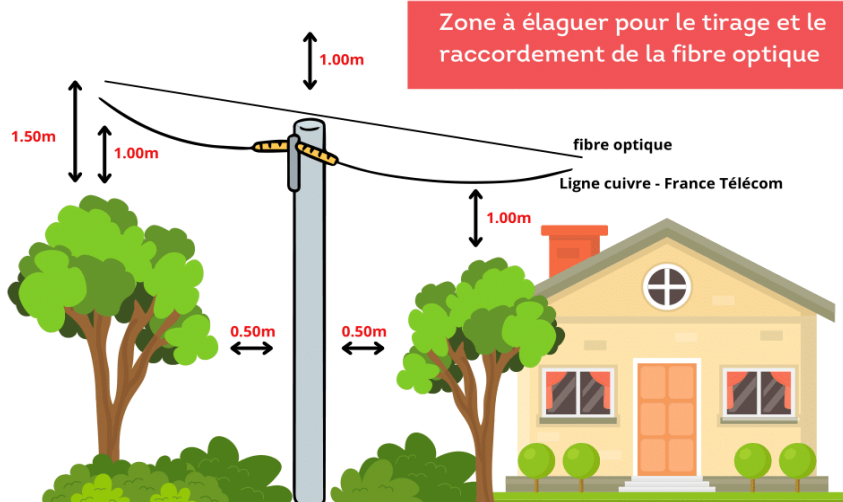
L'élagage ne s'improvise pas et doit respecter certaines règles, permettant d'assurer la sécurité des intervenants et le non-endommagement des réseaux.

Dans les situations difficiles ou à proximité de réseaux électriques, il est fortement conseillé de prendre contact avec le correspondant territorial du gestionnaire des réseaux concernés pour obtenir les préconisations techniques avant toute intervention.

Par ailleurs, il est désormais interdit aux agriculteurs de tailler et/ou de couper les arbres et les haies pendant la période de nidification et de reproduction des oiseaux **entre le 16 mars et le 15 août**, sauf dérogation accordée par la préfecture.

Pour les mêmes raisons, il est recommandé aux autres intervenants (riverains, gestionnaires de voirie, ...) par l'Office Français de Biodiversité de respecter cette même période.

Manche Numérique | 02 33 77 83 60
contact.service.infras@manchenumerique.fr



manche
numer:que
TERRITOIRES • RÉSEAUX • SERVICES

URBANISME

- **Cadre réglementaire**

L'urbanisme à Sotteville est encadré par sa « carte communale ». Il s'agit d'un document d'urbanisme spécifique à la commune de Sotteville permettant d'appliquer le Code de l'urbanisme, dans l'attente de la validation du prochain Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire (PLUI) à l'échelle de toute l'agglomération du Cotentin. La carte communale de Sotteville a été validée par délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2005 et par les services de la Préfecture de la Manche le 29 août 2005.



Pour en savoir plus : <https://lecotentin.fr/plans-locaux-durbanisme-infracommunautaires-plui-0>

- **Projets soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme**

Cela concerne entre autres tous les projets de travaux impactant notamment la dimension (extension, construction nouvelle, ...) ou l'apparence extérieure d'un bien et/ou d'annexes (changement de fenêtres / portes, aménagement d'un muret ou d'une clôture, installation de panneaux solaires sur toiture, création d'un carport, installation d'un abri de jardin, construction d'un garage...). L'ampleur des travaux est déterminante pour définir le type de demande d'urbanisme à faire (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, ...) et les délais d'instruction.



Si vous avez une question sur le type de démarche à faire selon votre projet, n'hésitez pas à contacter la mairie. Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

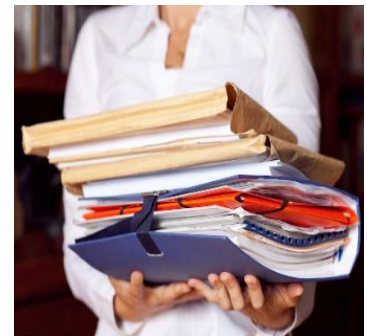
- **Dépôt du dossier**

Les demandes peuvent être déposées :

- Directement en mairie durant les heures d'ouverture au public
- Par voie postale
- De manière dématérialisée, via un portail en ligne spécifique

Pour en savoir plus :

<https://www.lecotentin.fr/vos-demarches-durbanisme-en-ligne-sur-le-territoire-du-cotentin>



- **Instruction**

Si la Mairie peut recevoir sous format papier les dossiers de demandes et reste décisionnaire après l'étude des demandes d'urbanisme, l'instruction des demandes, elle, se fait auprès du Centre Instructeur Ouest Cotentin (CIOC), basé à Martinvast. Il s'agit d'un service administratif et juridique de la Communauté d'Agglomération du Cotentin spécialisé en urbanisme, instruisant les demandes de nombreuses communes du Cotentin. Selon des indices et grilles tarifaires révisables, chaque instruction de dossier est facturée à ce jour 249,59 euros à la commune de Sotteville par le Cotentin, que la demande d'urbanisme soit accordée ou non. À titre d'exemple, en 2023, la commune de Sotteville a payé l'équivalent de 3 891,69 euros pour l'instruction des demandes d'urbanisme déposées par les usagers. Pour en savoir plus : <https://www.lecotentin.fr/je-construis>

Bibliothèque

10 rue Saint-Pierre

50340 Sotteville

02 33 53 41 21 (aux heures de permanence)

biblio.sotteville50@gmail.com

Horaires d'ouverture

Mercredi : 10 h à 12 h (pas de permanence pendant les vacances scolaires)

Mercredi : 16 h à 18 h

Samedi : 10 h à 12 h



• Tarifs et inscriptions

En 2024, la bibliothèque de Sotteville comptabilise 68 personnes inscrites. La bibliothèque est ouverte à toutes et tous : Sottevillais et hors commune. L'inscription à la bibliothèque est gratuite. N'hésitez pas à venir découvrir la bibliothèque, l'équipe des bénévoles sera heureuse de vous y accueillir.

• Gestion des livres

La bibliothèque fait l'acquisition de nouveaux ouvrages deux fois par an (48 livres l'an dernier) et la Bibliothèque Départementale de la Manche prête de nombreux ouvrages (1 927 livres l'an dernier). Les livres appartenant à la bibliothèque sont en cours d'enregistrement par les bénévoles. L'informatisation permettra d'être en accord avec la BDM et facilitera les statistiques.

• Activités 2024

- L'heure du conte

Le 1er mercredi de chaque mois de 11 heures à 11 heures 30 à la bibliothèque.

- Ateliers manuels

La bibliothèque de Sotteville organise des ateliers gratuits de bricolage pour les enfants à l'occasion des fêtes de Pâques, d'Halloween et de Noël.



- Dispositif « Chut je lis »

Pour la deuxième année consécutive, la bibliothèque participe à l'activité « Chut, je lis » proposée aux élèves par les enseignants de l'école des Trois Villages. En effet, la bibliothèque enrichit l'offre de lecture en apportant chaque trimestre environ 150 livres soit une trentaine de livres par niveau scolaire.

- Balade contée

Le 23 juin 2024, l'association Sotteville Patrimoine et la bibliothèque ont organisé une balade contée familiale avec les conteuses de la Bobinette, sur le thème de l'arbre, au prieuré d'Étoublon et dans le jardin « au Phil du jardin » à Helleville. Le soleil brillait, le public était ravi et tout le monde s'est retrouvé autour d'un verre de l'amitié dans la cour du prieuré.



• Services annexes

En vous inscrivant à la bibliothèque de Sotteville, vous avez également un accès gratuit au dispositif « Transat », mis en place par la Bibliothèque Départementale de la Manche. Il s'agit d'un service en ligne contenant de multiples contenus multimédia et pédagogiques :

- *Presse, quotidiens et magazines* : plus de 300 titres de presse magazine, quotidiens régionaux et nationaux (actualités, cuisine, loisirs, titres internationaux, sport, nouvelles technologies, ...)
- *Musique* : plus de 800 labels et majors de la musique (PIAS, Universal Music, Sony, EMI et Warner) et tous les styles musicaux (rap, chanson, jazz, musique classique, musiques du monde...)
- *Formations* : plus de 1 000 cours et tutos (dans toutes les langues, code de la route, soutien scolaire, musique, développement personnel, premiers secours, préparation à un entretien...)
- *Cinéma et séries* : plus de 7 000 films (cinéma et séries, jeune public, documentaires, spectacles et concerts live,...)
- *Livres et livres audio* : plus de 1 000 titres numériques à lire depuis sa tablette, son smartphone, ou sa liseuse (romans, polars, science-fiction, documentaires, mangas et BD).

LES SERVICES EN LIGNE
de ma bibliothèque

transat
LA CULTURE AU BOUT DES DOIGTS

Presse, quotidiens & magazines | Musique | Formations | Cinéma & séries | Livres & livres audio

BIBLIOTHÈQUE départementale de la Manche | [transat](https://transat.manche.fr) | LA MANCHE LE DÉPARTEMENT

Pour plus d'information :
<https://transat.manche.fr/>

• **Sotteville Patrimoine**

L'association a pour but et objectif de :

- Préserver, restaurer, entretenir et mettre en valeur les sites et le patrimoine de Sotteville,
- Participer par tous moyens au maintien et à l'entretien de notre patrimoine historique et foncier,
- Animer la commune à travers des manifestations liées à la culture, à l'art et à l'artisanat.



Toutes les personnes souhaitant rejoindre l'association sont les bienvenues. Toutes les idées de manifestations et d'animations pour dynamiser la commune de Sotteville et son patrimoine sont les bienvenues également. L'association remercie chaleureusement Jacqueline pour le travail fourni dans l'association durant toutes ces années.

Le bureau de l'association est composé comme ci-dessous :

Président : Jacques Capelle / Trésorier : Michel Garnier / Secrétaire : Sébastien Meslin

Activités 2024 :

En 2024, l'association a organisé une dizaine de randonnées ou promenades avec différents succès. (photographies ci-dessous). En effet, les caprices du temps ont contraint à renoncer à deux ou trois reprises.



En juin dernier, la promenade contée autour d'Étoublon organisée avec l'équipe des bénévoles de la bibliothèque a réuni une quarantaine de participants. L'association Bobinette a remarquablement animé cette randonnée avec des histoires et des contes sur les arbres (photo ci-dessous).



Durant son éco-rando, l'association a récolté environ six kilos de déchets le long des routes et chemins (photographie ci-contre).

Début octobre, le troc-plantes a permis une rencontre entre jardiniers avertis et amateurs. L'échange de plantes et de conseils s'est fait dans une très bonne ambiance.

Le 16 novembre dernier, les Marins du Cotentin se sont produits dans l'église avec leurs célèbres chants de marins (photographies ci-dessous).



Actions prévues en 2025 :

- Pose de pupitres pour identifier les lieux remarquables de Sotteville et pose de panneaux pour identifier les chasses et chemins
- Randonnée chaque deuxième week-end du mois
- Exposition « Art et Artisanat » le dimanche 27 avril 2025
- Troc-plantes
- Concerts à l'église de Sotteville (artistes et dates ci-dessous)



**CONCERT DU GOUPE
ABISKO LE SAMEDI 29
MARS 2025 À L'EGLISE
DE SOTTEVILLE.
ENTRÉE LIBRE**

ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION SOTTEVILLE
PATRIMOINE

**CONCERT LE VENDREDI
16 MAI 2025 À 20H30 DES
ACCORDÉONS DE L'ÉCOLE DE
MUSIQUE DES PIEUX À
L'EGLISE DE SOTTEVILLE
ENTRÉE LIBRE**

ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION SOTTEVILLE
PATRIMOINE





**CATHERINE DARGENT ET
DAMIEN BRAVO
RENDENT HOMMAGE
AUX 4B, BARBARA,
BÉCAUD, BRASSENS ET
BREL**

**CONCERT À 17H30 LE DIMANCHE
1ER JUIN 2025 À L'EGLISE DE
SOTTEVILLE, ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION SOTTEVILLE
PATRIMOINE - ENTRÉE LIBRE**

• Club des aînés - La Joie de Vivre Sottevillaise

L'association a vu le jour en 1984, appelée « club des aînés », lorsqu'Emile Pasquette et quelques volontaires de la commune ont créé « l'association de loisirs » à laquelle ils étaient rattachés. En 2012, les statuts de celle-ci ont été modifiés, donnant naissance par la suite à l'association « la Joie de Vivre Sottevillaise », nouvelle association Loi 1901. Ce club a pour but :

- de réunir les aînés pour entretenir des liens d'amitié, de solidarité et rompre la solitude.
- d'organiser des activités ludiques, culturelles, manuelles (art floral) et festives.

Il est ouvert à toutes les personnes retraitées, leurs conjoints et aux habitants hors commune. Le club organise deux lotos par an en la salle communale de Benoistville. Le bénéfice de cette activité, la cotisation des adhérents et la subvention versée par la municipalité (que nous remercions) nous permettent de participer aux dépenses des sorties, d'offrir la galette des rois, des cadeaux aux adhérents malades, des fleurs etc.

Organisation du Bureau :

L'assemblée générale s'est tenue en janvier 2024, sans changement dans la composition du conseil d'administration :

Vice-présidente : Béatrice Letablier

Présidente : Hélène Leterrier

Trésorier-adjoint : Bernard Charrié

Trésorier : Christian James

Secrétaire : Yvette Châtel

Membres : Cécile Lejuez, Geneviève Leconte, Anne-Marie Guiffard, Andrée Hochet

Activités en 2024 :

En janvier, la galette des rois fut partagée « chez Sarah » à Bricquebosq, accompagnée de chocolats, clémentines et autres friandises, à la satisfaction générale (photographie ci-dessous).



Les adhérents du club peuvent aussi participer à des ateliers d'art floral pour les principales fêtes. Le dernier était pour Noël, dirigé par Andrée.

L'assemblée générale de la Fédération des Clubs de Retraités de la Manche s'est tenue en avril dernier à Condé-sur-Vire. Au rallye intergénérationnel ayant eu lieu au Rozel, le club a été classé à la 4ème place cette année. En juin, des adhérents sont allés en promenade avec d'autres

clubs. Ils ont navigué le long des boucles de la Seine et déjeuné à bord. Ils ont pu admirer les belles propriétés et moulins normands. L'après-midi, c'est à Giverny qu'ils ont pu admirer le beau jardin de Claude Monet et sa maison.

D'autres sont partis avec le club de Saint-Germain-le-Gaillard vers le sud de la Bretagne. Une visite fut d'abord faite de la ville de Vannes en petit train, avec sa vieille cité bimillénaire entourée de ses remparts gardés par la tour du Connétable et les petites ruelles pittoresques jusqu'à la cathédrale.

Après cette balade, le groupe a embarqué pour trois heures de croisière dans le Golfe du Morbihan (voir ci-dessous) à la découverte de cette mer intérieure et ses 42 îles, tout en savourant le repas.



Également, en 2024, trois adhérents du club ont fêté leurs 80 ans, Geneviève, Bernard et Monique (voir ci-dessus). En juillet, la réunion du club a été remplacée par une promenade au parc animalier de Montaigne-la-Brisette. Le soleil était absent, n'empêchant pas de déambuler dans les allées à la découverte de tous ces animaux. Pour clore l'après-midi, une dégustation fut faite de bons gâteaux confectionnés par les personnes fêtant leurs anniversaires. En octobre, une douzaine de personnes est allée en car à Condé-sur-Vire pour participer à la finale des chansons et soutenir Alice du club des Gaillards. Enfin, l'association a terminé l'année par le repas annuel, « au Pois Gourmand » (voir ci-dessus) où les participants ont pu apprécier la cuisine raffinée de Cyril Laniepcé, le maître des lieux.

Parallèlement, la nouvelle présidente du S.A.G. (Secteur d'Action Gérontologique) est Florence Lepigeon. Germaine Delacour a souhaité arrêter cette fonction très prenante. L'association la remercie pour toutes ces années passées à se dévouer à organiser pour tous les clubs et pour sa gentillesse. Le SAG propose au club des ateliers en liaison avec le Pôle santé : prévention des chutes, dépistages de la surdité, du diabète, cancer du sein, etc. et en relation avec le CLIC cette année une journée sur la prévention routière. Il propose aussi des séances de cinéma, les cours de gym le vendredi de 15h30 à 16h30 avec Fabienne à la salle de judo de Flamanville. Trois personnes du club y vont encore, avis aux amateurs.



Liste des projets pour 2025 :

En janvier, une assemblée générale et une galette des rois sont prévus. En avril, le 26e rallye intergénérationnel se déroulera à Pierreville.

Deux lotos sont prévus en 2025, à savoir le 2 mars et le 26 octobre prochains.

Pour les sorties d'une journée, des propositions faites par le SAG et d'autres clubs sont à l'étude. D'autres activités seront proposées en cours d'année. Pour clôturer l'année, un repas de fin d'année sera organisé en décembre.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, la Joie de Vivre Sottevillaise sera heureuse de vous accueillir.

• Association de Loisirs de Sotteville



Présidente : Valérie MOSRIN
Trésorier : Colin SEBASTIEN
Vice-président : Crestey OCTAVE
Secrétaire : Patrick DROUET



Bénévoles : Betty DUBOSC, Evan MOSRIN, Geneviève COLIN, Monique CRESTEY, Octave CRESTEY, Jean VALOGNES, Marie Andrée OCTAVE, Frédérique BACHELET, Justine BROULAND, Dorian BROULAND (total de 15 bénévoles).

Le 10 février 2024, l'association de loisirs a organisé un repas à Helleville, affiché complet. Le repas a été fait par le bar-restaurant-épicerie « Chez Sarah ». Le 6 avril 2024, le loto à Helleville a été annulé, en raison d'un manque de réservations. Les 5 et 6 octobre 2024, le week-end loto sur deux jours à Grosville a affiché complet, le tout dans une superbe ambiance.

Le projet de sortie « Marché de Noël 2024 » en Alsace a été reporté en raison de coûts d'hôtellerie hors budget, malgré de nombreuses demandes et de nombreux participants potentiels. (Le projet est pour le moment mis de côté). Il n'y a pas eu de voyage en 2024, ce fut un choix du bureau de l'association en raison des nombreux projets de voyages en 2025 comprenant un travail important d'organisation.



• Société de Chasse FCM77 Sotteville / Saint-Christophe-du-Foc

La société de chasse, dont le siège social est situé à Sotteville, est affiliée à la Fédération des chasseurs de la Manche. La société a pour but de gérer le repeuplement, l'élevage du gibier et la destruction des nuisibles. Elle participe à la protection de la faune tout en respectant les cultures, les distances autorisées autour des habitations et la non-chasse avec les chevaux.

La société de chasse comprend 15 chasseurs.

Le ball-trap de cette année a été une réussite car il a généré un bénéfice de 3 138 euros. Cette saison, 105 faisans et 75 perdrix rouges ont été lâchés.

La société FCM77 vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2025 et tient à remercier les municipalités de leurs subventions ainsi que les propriétaires pour la mise à disposition de terrains et la confiance qu'ils témoignent à notre association.

Président : Christophe Madelaine

Trésorier : Patrick Guérin

Secrétaire : Didier Cauvin

Et aussi : Kévin Aubert, Arnaud Lejuez, Mickaël Léonard, Arnaud Roulland



• Amicale des anciens combattants ACPM-CATM-TOE

L'année 2024 a été importante pour l'association des Anciens Combattants et la municipalité de Sotteville. D'abord, ce fut le 80ème anniversaire de la libération et c'est la commune qui organisait la cérémonie du souvenir pour les 15 communes du canton des Pieux. Les anciens combattants, porte-drapeaux, élus et autres personnes se sont d'abord rassemblés sur la place du Chanoine Lebas, avec une marche solennelle jusqu'à l'église et jusqu'au Monument aux Morts (photographies ci-dessous).



Le 11 novembre dernier, ce fut à Saint-Christophe-du-Foc qu'eut lieu pour la première fois la commémoration de l'armistice de 1918. En l'absence du président cantonal Maurice Cado pour raisons de santé, c'est Serge Maurouard qui a débuté la cérémonie par la lecture du message des ministres Sébastien Lecornu et Jean-Louis Thieriot : « *les Poilus étaient porteurs d'une mission gravée dans leur chair et leur âme* ». Au cours de cette cérémonie, Myriam Hamon, maire de Saint-Christophe-du-Foc, a rendu hommage à Charles Mocquet, décédé en début d'année, ancien président de l'association communale des Anciens Combattants. Le devoir de mémoire s'est incarné dans l'engagement de la jeune génération représentée par Hélène Sanson de Sotteville et Prunille Lemonnier de Pierreville, porte-drapeaux depuis 8 ans. Elles ont reçu un insigne en reconnaissance de leur dévouement. (photographie ci-dessous).

Enfin, le 13 décembre dernier, Jean Leconte, ancien combattant de la guerre d'Algérie, nous a quittés brutalement. Les porte-drapeaux et Anciens Combattants du canton sont venus lui rendre un dernier hommage lors de la cérémonie religieuse.

L'assemblée générale a eu lieu le 9 avril 2024. L'association compte un nouvel adhérent, Bruno Sanson, ancien combattant des OPEX (opérations extérieures). Le nouveau bureau 2024 de l'association est composé de :

- Président : Maurice Lejuez
- Trésorier : Bruno Sanson
- Secrétaire : Hélène Leterrier
- Porte-drapeau : Hélène Sanson
- Autre membre : Bernadette Lecarpentier



• APE – Associations des Parents d'Élèves

L'association a prévu de multiples nouveautés pour l'année scolaire 2024/2025. Un nouveau bureau bien motivé a représenté l'école par le biais de nouvelles actions afin de continuer à accompagner les enseignants durant tout le cursus scolaire des enfants.



Présentation :

L'association a été créée grâce à l'envie et la ténacité de parents bénévoles et cela a perduré jusqu'à aujourd'hui. Celle-ci fait office d'intermédiaire entre les parents et les différentes parties prenantes de l'établissement scolaire dans le but de défendre les intérêts des élèves. Il s'agit à la fois de leurs intérêts moraux (sécurité des enfants, égalité de leur traitement au quotidien, ...) et de leurs intérêts matériels. Pour cela, nous réalisons des manifestations et actions permettant de récolter des fonds qui sont ensuite utilisés pour faire des cadeaux aux enfants, réaliser des spectacles, etc.



De gauche à droite : Le trésorier Anthony BESNIER, le vice-trésorier Nicolas TRAVERS, la secrétaire Laurie LEVAUFRE, le président Alexis BRISSET et notre vice-président Tony LEBOURGEOIS

Actions 2024 de l'association et des bénévoles :

- Collecte de papier : des conteneurs sont disponibles dans toutes les communes afin de récolter du papier et le revendre à une autre association. Ces conteneurs se trouvent à Benoistville (cuvette de Benoîtville et route de Couville), à l'école de Sotteville et à la mairie de Saint-Christophe-du-Foc.
- Une vente de sapin est organisée avec des commandes entre octobre et novembre. Différentes tailles sont disponibles pour vos jardins ou salon.
- Un marché de Noël (nouveau) sur deux jours, autour des produits du terroir le samedi 7 décembre 2024 puis autour de l'artisanat le lendemain avec la création d'un défilé de majorettes, avec restauration et boissons sur place avec un food-truck et aussi dégustation d'huitres et de vin.
- Tombola avec de nombreux lots pour petits et grands sponsorisée en majeure partie par des commerçants locaux (nouveau).



Un repas convivial est prévu le 1er mars 2025 pour effectuer le tirage au sort de la tombola (nouveau avec réservation obligatoire). Une kermesse sera organisée pour clôturer l'année scolaire afin de s'amuser ensemble une dernière fois et de dire au revoir aux futurs collégiens.

• *École des Trois Villages*

L'école des Trois Villages accueille cette année 134 élèves des communes de Benoistville, Saint-Christophe-du-Foc et Sotteville. Les enfants sont répartis en 6 classes :

- PS/MS : 24 élèves : Mme Claudie Anne, aidée par Emmanuelle Besselièvre (ATSEM)
- MS/GS : 22 élèves : Mme Catherine Ravier Mizelle, aidée par Aurélie Leballais (ATSEM)
- CP : 18 élèves : Mme Sandrine Rousselière
- CE1- CE2 : 23 élèves : Mme Aurore Pichard (directrice) / Mme Marion Adam (le mardi et un vendredi sur trois)
- CE2- CM1 : 26 élèves : Mme Valérie François
- CM2 : 21 élèves : M. Sébastien Jourdain

Lucie De Vreese (AESH) vient en aide à deux élèves. Pour le financement des différents projets pédagogiques, nous adressons un grand merci aux municipalités via le service commun, l'APE ainsi que l'association Ben Songs.

Durant l'année scolaire 2023-2024, de nombreux projets ont été réalisés. En avril a eu lieu le traditionnel carnaval qui a permis à tous les enfants de l'école de partager un moment convivial. Les élèves des 3 classes de cycle 2 (GS/CE1, CP et CE2) se sont rendus à Tatihou où ils ont découvert le musée, participé à une activité pédagogique autour de la faune et la flore et parcouru les fortifications de Vauban.



Lors de la fête de la musique organisée par l'association Ben Songs et toute son équipe de bénévoles, la chorale des élèves de l'école élémentaire a présenté les chants appris tout au long de l'année sous la houlette de sa cheffe de chœur Mme Rousselière.

En juin, après un entraînement de plusieurs séances dans les chemins de Sotteville, les CE2 ont sillonné, le temps d'une journée, le chemin de la voie verte entre Bricquebec et Saint-Sauveur-le-Vicomte accompagnés des parents agréés et motivés.

Le 27 juin dernier, les CM1 et les CM2 de l'école des Trois Villages sont allés découvrir le site gallo-romain de Vieux-la-Romaine, situé à proximité de Caen. Après la fabrication d'une épingle à cheveux (en utilisant les techniques de l'époque), les élèves ont ensuite visité le musée du site et ont pu se rendre à la maison carrée, vestige d'un ancien domus gallo-romain. En cette année où la France accueillait les Jeux Olympiques, la fin d'année scolaire a été marquée par l'organisation d'olympiades au château de Flamanville. Les élèves de maternelle et de la classe de GS/CE1 ont remporté de nombreuses médailles dans les différentes disciplines proposées : lancer, courses, ... Le mardi 12 novembre 2024, le traditionnel cross du collège Lucien Goubert s'est tenu dans le magnifique parc du château de Flamanville. Les élèves ont enfin pu, après plusieurs semaines d'entraînement à Sotteville, se mesurer aux autres écoles du canton. Tous ont beaucoup progressé au fil des semaines et ont fourni de beaux efforts lors de ce cross, sur un parcours difficile mais, au final, très apprécié (photographies des activités en page précédente).

• Garderie périscolaire



Durant l'année 2024, 132 enfants sont inscrits à la garderie de Sotteville où ils sont accueillis par Agnès, Pauline, William, Odile, Laurie et Gilles de l'association Canton Jeunes, ayant la gestion de la garderie et de l'ALSH. Depuis quelques années, les effectifs ne font que grossir et, donc, la garderie utilise également des salles de l'école. En plus des activités courantes auxquelles les enfants ont accès (jeux de société, jeux extérieurs, activités manuelles, ...), d'autres plus ponctuelles apparaissent sous un nouveau jour :

- Le carnaval de l'APE auquel la garderie a participé en construisant le bonhomme mais aussi en ajoutant à cet événement un grand jeu de chasse au trésor pour les familles.
- Les rencontres « parenfants », transformée en 2024 via le remplacement de la partie « jeux en famille » par un petit concert de Batucada dans la cour de la garderie.
- La venue du Père Noël, où cette année, il a troqué sa moto de l'année dernière contre autre chose. Il est plein de surprises, le Père Noël.

Des gâteaux ont été cuisinés avec les enfants pour la kermesse de l'APE. Le panneau d'accueil a été refait à l'entrée de la garderie. Deux soirées « jeux de société » pour les familles ont aussi été organisées.

Pour l'année 2025, la garderie prévoit quelques nouveaux projets comme une soirée pour les CM2, la fabrication d'une Troc'Box, une soirée Karaoké en famille, et la réalisation d'un film (sous la forme d'un journal, d'un documentaire ou d'un micro-trottoir), comme gros projet de l'année 2025.



• Accueil de Loisirs - ALSH

Durant l'année 2024, 99 enfants de maternelle et de primaire (35 enfants de moins de 6 ans et 64 enfants de plus de 6 ans) ont fréquenté l'accueil de loisirs de Sotteville : des enfants du RPI et des enfants des communes environnantes.

Gilles, Agnès et Morgane accueillent les enfants chaque mercredi et proposent des activités diverses, manuelles, des jeux collectifs, des jeux sportifs, des activités artistiques, des expériences scientifiques, de la cuisine, du jardinage, du bricolage, des sorties, ...

C'est ainsi que les enfants ont pu aller visiter Ludiver et la Cité de la Mer. Ils sont également allés à la piscine, au bowling, visiter la cidrerie de Théo Capelle, ou bien faire un rallye-photos, ou un nettoyage de plage, ...

L'accueil de loisirs était aussi ouvert pendant les vacances d'hiver, les vacances de printemps et au mois de juillet où, malgré les journées pluvieuses, les enfants ont quand même pu aller à la plage et au manoir du Tourp. L'année a été également ponctuée de grands jeux, de quelques goûters avec les parents.

Pendant ce temps d'accueil des mercredis et des vacances, les enfants ne sont pas séparés en tranche d'âge et la « journée type » n'existe pas. Il y a une flexibilité dans les horaires ainsi que dans les activités et dans l'organisation de la journée qui permet aux enfants de trouver leurs marques et d'évoluer selon leur propre rythme et leurs propres envies, en respectant tout de même quelques règles simples. La responsabilisation et la recherche d'autonomie sont au cœur du projet ALSH par Canton Jeunes.



La paroisse Saint-Clair des Pieux reste à l'écoute des particuliers concernant leur accompagnement spirituel et pour les célébrations des sacrements. Des hommes et des femmes, référents de la paroisse, sont présents dans chaque commune. Ils font le lien entre les communes et le curé, le père Edgar Phaka Kumbu et le diacre.

L'adresse de la paroisse :

Presbytère
2 place Saint-Clair
50340 Les Pieux
Contact : 02 33 52 43 41



Activités pastorales :

Des messes sont célébrées tous les dimanches à 10 h 30 aux Pieux (ou 11 h 00 si la messe est animée par l'aumônerie). Elles sont également célébrées en semaine dans les différentes communes. Les fêtes patronales sont célébrées aux dates respectives de chaque commune. Les baptêmes des enfants sont célébrés, selon la disponibilité du prêtre ou du diacre, dans les églises des différentes communes soit en fin de matinée ou soit en fin d'après-midi le samedi ou dimanche aux Pieux, pendant ou après la messe. Avec l'aide des catéchistes, les enfants sont accompagnés au catéchisme. Ainsi, ils sont préparés pour certains à recevoir le sacrement de l'Eucharistie (première communion) et pour d'autres à la profession de foi. Des plus jeunes, de 3 à 7 ans, sont pris en charge par un autre groupe de catéchistes le dimanche (selon le calendrier) pour l'éveil à la foi, alors que les jeunes sont accompagnés en aumônerie. Les jeunes couples qui se préparent au mariage sont également accompagnés par une équipe mixte regroupant le secteur « Les Pieux - La Hague ». Les inscriptions pour la préparation du mariage religieux se font un an à l'avance.

Enfin, les inhumations sont célébrées avec Gérard Brisset et Cécile Néel (officiants laïcs) ainsi que le prêtre.

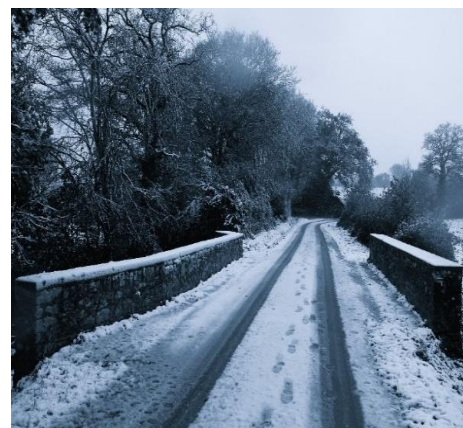
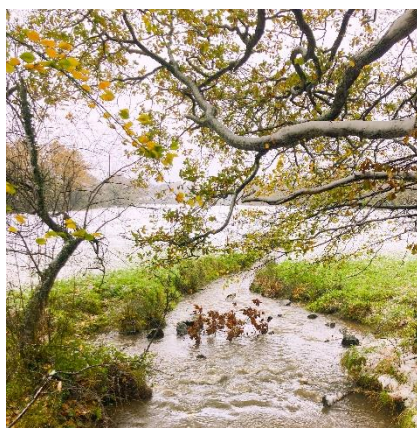
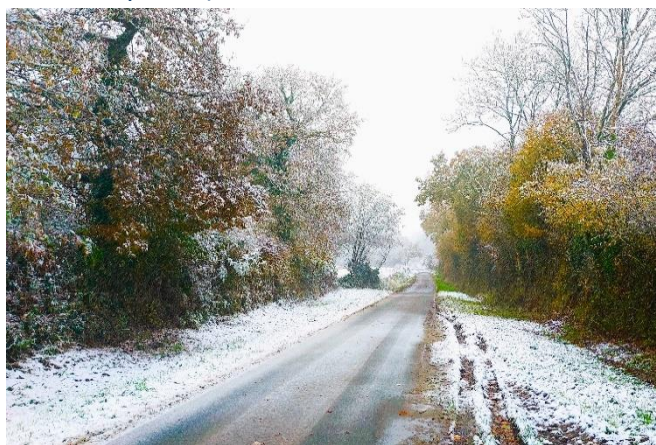
Derniers évènements :

Du 5 au 10 mars 2024, la paroisse a accueilli le nouvel évêque Mgr Grégoire Cador en visite pastorale dans les deux paroisses des Pieux et de La Hague. Cette visite l'a conduit à la rencontre de nombreux chrétiens, partageant leurs soucis et attentes pastoraux. Il a également rencontré les maires et élus du secteur sur place autour d'échanges fructueux et sincères, riches en partage. À Flamanville, il a dans un premier temps visité la centrale. Il a aussi visité une ferme à Caubus, en présence de jeunes éleveurs et agriculteurs, ayant partagé leurs soucis et leurs attentes pour maintenir d'une part leur travail et d'autre part améliorer leur rendement. Là aussi, des échanges ouverts ont marqué cette rencontre.

Évènements 2025 dans la paroisse :

Au mois de janvier 2025, afin de favoriser le rapprochement des acteurs pastoraux de la paroisse, une galette des rois les réunira avec les hommes et les femmes de bonne volonté de la paroisse. Un projet de pèlerinage est envisagé en début d'été 2025 à Pontmain (Mayenne). Les personnes intéressées par cet évènement pourront, le moment venu, s'inscrire. Enfin, la paroisse invite toute personne souhaitant s'investir bénévolement pour maintenir et développer la vie paroissiale à l'échelle locale à la contacter.

Le jeudi 21 novembre dernier et son lendemain, une surprenante couche de neige a brièvement recouvert Sotteville. Voici quelques photos souvenirs. En plus de cet épisode de froid très en avance, 2024 fut également une année riche en autres phénomènes météorologiques inattendus, comme des aurores boréales. Si de tels évènements naturels venaient à se reproduire et que vous souhaitiez partager certaines de vos prises de vues, n'hésitez pas à nous contacter tout au long de l'année. (Remerciements aux photographes amateurs ayant immortalisé cet épisode neigeux malgré le froid et les intempéries).



alerte nucléaire je sais quoi faire !

Quel comportement adopter ?

Pourquoi une alerte nucléaire ?

L'alerte est déclenchée quand un événement dans une centrale nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur la population présente à proximité.

1

Je me mets
rapidement à l'abri
dans un bâtiment



Rejoignez sans délai un bâtiment en dur.
Si vous êtes déjà dans un bâtiment,
isolez-vous de l'extérieur : fermez portes
et fenêtres et coupez la ventilation.
Si vos enfants sont à l'école au moment
de l'alerte, ils seront mis à l'abri
par les enseignants.

2

Je me tiens
informé(e)



Respectez les consignes de protection
des pouvoirs publics (prise d'iode par
exemple) diffusées par la radio (France
Bleu, France Info, etc.), la télévision
(France Télévisions) et le site internet
de votre préfecture. Pensez à vous doter,
en amont, d'une radio à pile et de piles
de rechange.

3

Je ne vais pas
chercher mes enfants
à l'école



Restez à l'abri.
À l'école, vos enfants sont protégés
par les enseignants.

4

Je limite mes
communications
téléphoniques



Ne saturez pas les réseaux de
communication. Ils sont nécessaires
à l'organisation des secours et
à la transmission d'informations.

5

Je prends de l'iode
dès que j'en reçois
l'instruction



La dose d'iode stable doit
être prise uniquement et
immédiatement à la demande
du préfet (suivez la posologie,
voir page intérieure).

6

Je me prépare à
une éventuelle évacuation



Munissez-vous du kit d'urgence que vous
aurez préparé au préalable : il comprend
en particulier vos papiers personnels,
vos éventuels traitements médicaux, des
vêtements, de la nourriture et de la boisson.
Lors de l'évacuation, respectez les consignes
de circulation.

Sans justificatif, il est possible de retirer les pastilles d'iodes pour son foyer dans l'une des pharmacies suivantes : **Les Pieux, La Hague, Virandeville et Flamanville.**

En France, depuis 1997, le gouvernement a décidé d'organiser des distributions préventives et gratuites de comprimés d'iode pour les personnes résidant ou travaillant dans les zones situées dans les plans particuliers d'intervention (PPI) des installations nucléaires susceptibles de rejeter des iodes radioactifs. Le renouvellement des comprimés d'iode aux populations a été fait successivement en 2000, 2005, 2009 et 2016. Depuis septembre 2024, une nouvelle campagne de distribution préventive d'iode pilotée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est en cours pour l'ensemble des installations nucléaires susceptibles de rejeter de l'iode radioactif. Les personnes qui disposent de comprimés d'iode dont la date de validité est arrivée à péremption (comprimés issus de la campagne menée en 2016 ou des campagnes antérieures) sont invitées à rapporter les boîtes de comprimés périmées en pharmacie.

• Santé – Sécurité nucléaire

alerte nucléaire
je sais quoi faire !



Je prends de l'iode
dès que j'en reçois
l'instruction

POURQUOI des comprimés d'iode ?

La prise d'iode stable est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire.

De la conception des centrales nucléaires à leur exploitation, tout est mis en œuvre pour garantir une sécurité maximale. Le risque d'accident ne doit pas être négligé même s'il est très peu probable.



QU'EST-CE QUE L'IODE ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poisson, viande, fruit, lait...).

En cas d'accident, de l'iode provenant d'une réaction physique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement : il s'agit d'iode radioactif.

Les comprimés d'iode sont des médicaments fabriqués avec de l'iode comparable à celui qui se trouve dans la nature et dans l'alimentation. On l'appelle l'iode stable.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Il est impératif de conserver les comprimés d'iode :

- dans l'emballage d'origine,
- de les ranger dans un endroit accessible et facile à mémoriser, par exemple dans votre kit d'urgence,

- à une température ne dépassant pas 25 °C et à l'abri de l'humidité,

- hors de portée des enfants.

Ces comprimés d'iode sont destinés à être utilisés dans des circonstances exceptionnelles. Ils ne doivent être pris qu'à la demande du préfet.

LE RISQUE THYROÏDE limité efficacement

Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les jeunes.

Prendre la dose d'iode stable avant les rejets d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en la saturant et en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer.

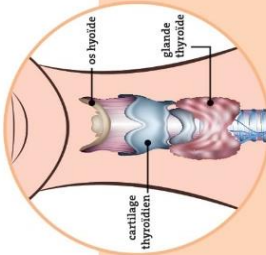
La thyroïde est alors préservée.

QUAND DOIT-ON PRENDRE UN COMPRIMÉ D'IODE ?

L'iode stable doit être pris uniquement et immédiatement à la demande du préfet. Son message sera diffusé à la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et sur le site internet de votre préfecture.



LA THYROÏDE : une petite glande juste essentielle !



La thyroïde est une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou. La thyroïde fabrique des hormones qui jouent un rôle essentiel chez l'humain : croissance, développement intellectuel... Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et ce, dès la vie intra-utérine. Quel que soit l'âge, ces hormones contrôlent le fonctionnement de l'organisme.

POSOLOGIE



Personne de plus de 12 ans

2 comprimés à dissoudre si besoin dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 3 à 12 ans

1 comprimé à dissoudre si besoin dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 1 mois à 3 ans

1/2 comprimé à dissoudre si besoin dans une boisson (eau, lait)



Enfant jusqu'à 1 mois

1/4 de comprimé à dissoudre si besoin dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications de la prise d'iode stable

Les maladies thyroïdiennes présentes ou passées (les goitres compressifs) ; les hypersensibilités connues à l'iode ; les dermatites herpétiformes ; les vascularites avec hypocomplémentémie.

Dans ces situations, il est nécessaire de se renseigner auprès de son médecin traitant. La grossesse et l'allaitement ne sont pas des contre-indications.

Des comprimés d'iode POUR QUI ?

L'ensemble de la population

peut être appelé à prendre de l'iode stable. Les femmes enceintes et les jeunes de moins de 18 ans doivent être protégés en priorité car la thyroïde des fœtus et des jeunes est plus sensible que celle des adultes.



• Transport local - Cotentin

CAP À LA DEMANDE, UN SERVICE ACCESSIBLE EN 3 ÉTAPES

1. JE M'INSCRIS

• Soit par **téléphone** du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 :
0 806 079 530 (touche 2/prix d'un appel local)

• Soit sur le **site Internet** capcotentin.fr
(rubrique "Se déplacer")

• Soit directement sur **l'appli Cap Cotentin** : 24h/24, 7 jours/7,
à télécharger gratuitement sur :



2. JE RÉSERVE

Entre **1 mois et 1 heure à l'avance**, en indiquant la date,
le point de départ, le point d'arrivée, l'horaire de prise
en charge et le nombre de personnes concernées :

• Soit par **téléphone** du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 :
0 806 079 530 (touche 2/prix d'un appel local)

• Soit sur le **site Internet** capcotentin.fr
(rubrique "Se déplacer")

• Soit directement sur **l'appli Cap Cotentin** : 24h/24, 7 jours/7

3. JE VOYAGE

• **1 heure avant mon déplacement**, je reçois un sms de
rappel du rendez-vous

• Je me présente **5 minutes à l'avance** au point de rendez-
vous, muni de mon titre de transport Cap Cotentin

Les annulations doivent être réalisées sur l'appli ou transmises
par téléphone durant les horaires d'ouverture du service
d'accueil téléphonique.

UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS AVEC LES TITRES DE TRANSPORT CAP COTENTIN

Avec un titre **Cap Cotentin**, vous pouvez voyager sur
tout le territoire du Cotentin : **en bus, en train et avec
Cap à la demande.**

TICKETS	TARIFS	VALIDITÉ	POINTS DE VENTE
TICKET 1 VOYAGE	1€ (1,50€ à bord)	Valable 1 heure	
TICKET 24H	4€	Valable 24 heures à partir de la première validation	
TICKET 1 VOYAGE X10	10€	10 voyages valables 1 heure	

Titre SMS E-boutique du site capcotentin.fr Application TaxiPass Dépositaire

Retrouvez la liste de nos points de vente sur capcotentin.fr

1 SMS = 1 TICKET

Juste avant de monter à bord, envoyez au **93050**
et recevez votre **ticket SMS 1 voyage**
Valable à compter de la réception du SMS, sur tout le réseau Cap Cotentin au prix de 1€

OU

24H et recevez votre **ticket SMS 24 heures**
Valable à compter de la réception du SMS, sur tout le réseau Cap Cotentin au prix de 4€

*prélevé directement sur la facture de votre opérateur téléphonique

AGENCE DE MOBILITÉ

40 boulevard Schuman
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

N°Azur 0 806 079 530

capcotentin.fr

UN SERVICE
PROPOSÉ PAR

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

UN RESEAU UNIQUE | DES MOBILITÉS MULTIPLES

CAP À LA DEMANDE
Service de transport
sur réservation

SECTEUR LES PIEUX

Du lundi
au samedi De 7h à 19h

Valable à partir
du 4 septembre 2023

**cap
COTENTIN**
BIENVENUE À BORD

CAP À LA DEMANDE, VOTRE SERVICE DE TRANSPORT SUR RÉSERVATION

Le service Cap à la demande est un service de transport collectif
fonctionnant sur réservation, accessible à tous sur les communes
de votre secteur.

Du lundi au samedi, de 7h00 à 19h00, vous pouvez vous
déplacer librement :

- D'un arrêt Cap à la demande vers un autre arrêt Cap à la
demande dans votre secteur.
- D'un arrêt Cap à la demande vers un arrêt de rabattement sur
une ligne régulière Cap Cotentin pour voyager en dehors de
votre secteur.

Un trajet entre deux arrêts de rabattement n'est pas possible
puisqu'ils sont desservis par une ligne régulière Cap Cotentin.



Pour les personnes à mobilité réduite, le service
est assuré d'adresse à adresse.

Les voyageurs, **titulaires de la carte mobilité inclusion
invalidité** (ou carte d'invalidité) délivrée par la Maison
Départementale des Personnes handicapées, **doivent au
préalable remplir un formulaire** disponible à l'agence de
Mobilité ou en téléchargement sur www.capcotentin.fr



**Dossier à déposer à
l'Agence de Mobilité :**

40 Boulevard Schuman
50100 CHERBOURG-EN-
COTENTIN



**ou à envoyer par courrier
à Transdev Cotentin :**

491 rue de la Chasse
aux Loups
50110 CHERBOURG-EN-
COTENTIN



• Réglementation de la pêche de loisirs

PRINCIPALES ESPÈCES PÊCHÉES			MANCHE 50		CALVADOS 14	
	Taille min., en cm		Période de pêche	Limite par jour	Période de pêche	Limite par jour
1	4*	Amande de mer	1/09 au 30/04	100	Toute l'année**	5 kg
2	12	Araignée de mer	15/10 au 1/09	10	Toute l'année	11
3	-	Bigorneau	Toute l'année	11	Toute l'année	5 kg
4	5	Bouquet	1/07 au 1/03 exclu	5 litres	1/07 au 28/02	11
5	4,5	Buccin/Bulot	Chausey 1/08 au 1/03			
6	2,7*	Coque	1/02 au 31/12	11	Toute l'année	5 kg
7	11	Coquille St.-Jacques	Toute l'année	500	Toute l'année**	5 kg
8	10	Couteau	sauf Baie des Veys****	30	Consulter le site*	5 kg
9	3	Crevette grise	Consulter le site*	11	Toute l'année**	5 kg
10	6,5	Érille	Toute l'année	5 litres	Toute l'année	11
11	8,7	Homard	Toute l'année	40	Toute l'année	11
12	5	Huître creuse	Toute l'année	4	Toute l'année	11
13	6	Huître plate	01/09 au 30/04	72	Toute l'année	11
14	4	Moule	01/09 au 30/04	40	Toute l'année	11
15	9	Ormeau	Toute l'année	5 litres	Toute l'année***	5 kg
16	4	Palourde	16/09 au 30/04	12	Toute l'année	5 kg
17	4	Palourde bleue (Coque bleue)	Coef. ≥ 100	100	Toute l'année**	5 kg
18	4,3	Praire	Toute l'année	100	Toute l'année**	5 kg
19	2,8	Spisule	1/09 au 30/04	100	Toute l'année**	5 kg
20	15	Tourteau	Toute l'année	10	Toute l'année	11

Coquille Saint-Jacques Telline Palourde Bleue Palourde Coque Amande Praire Spisule Buccin / Bulot taille max : 7 cm (Manche est et Calvados) Huître creuse et plate Ormeau Érille Palourde Palourde bleue Praire Spisule Tourteau Homard Sole 25 cm - Toute l'année	Moule Bigorneau Araignée de mer Crevette grise Bouquet Esèce à marquer Esèce à marquer
---	---

Consulter le site* : <https://www.dim.menn.developpement-durable.gouv.fr/coquilles-saint-jacques-r518.html>

Toute l'année** : sauf entre Merville-Franceville et Cabourg : uniquement du vendredi au lundi + les jours fériés + tous les jours de juillet et août. Selon la réglementation en vigueur au 15/01/2018

Toute l'année*** : sauf du 1/11 au 31/03

Pointe du Siège

Sauf Baie des Veys**** : consulter le site DDTMSO

* : taille conseillée (coque 3 cm)

** : consommation familiale

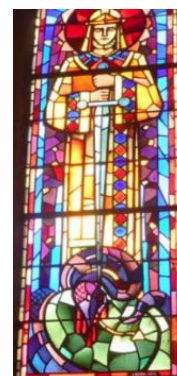
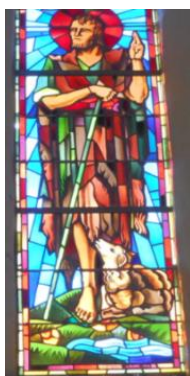
LA PÊCHE À PIED EST AUSSI UN MÉTIER :

- Les pêcheurs à pied professionnels exploitent également les richesses de l'estran. Ils sont les seuls à pouvoir revendre le produit de leur pêche.
- Les exploitations conchylicoles présentes sur notre littoral font vivre de nombreuses familles. Pour une bonne cohabitation, respectez les professionnels et leurs installations. La pêche dans ces concessions est réglementée donc renseignez-vous avant !

INFORMATIONS VALABLES EN MANCHE ET CALVADOS

Arrêté ministériel du 29/01/2013
Arrêté ministériel du 15/01/2018 modifié
Arrêté préfectoral (Manche) du 22/02/2021 modifié
Arrêté préfectoral (Calvados) du 25/01/2015 modifié

Gabriel Loire, un grand maitre-verrier pour le patrimoine sottevillais



Gabriel Loire (photographie ci-dessus) est né en 1904 à Pouancé dans le Maine-et-Loire. Issu d'une famille de tanneurs au milieu d'une grande fratrie, il entre à l'École des Beaux-Arts d'Angers, avec le vitrail comme sujet de thèse. À la sortie de ses études et de son service militaire en 1926, il observe et contribue aux travaux de différents maitre-verriers à Chartres et dans sa région. La création de vitraux pour édifices religieux deviendra sa spécialité.

En 1945, si la France redore son blason en sortant de la Seconde Guerre mondiale parmi les vainqueurs, elle n'en demeure pas moins en partie en ruine. C'est le temps de la reconstruction d'après-guerre, où chaque personne et chaque savoir-faire sont mobilisés pour réparer et embellir ce que la guerre a tristement défiguré. C'est là qu'intervient Gabriel Loire en ouvrant dès 1946 son propre atelier de verrerie.

La création de vitraux pour l'église de Sotteville sera enregistrée dans son agenda dès 1946. Il s'agit des deux vitraux présents sur la façade ouest de l'église, représentant deux figures patronales : l'une de Saint Jean-Baptiste marchant avec un agneau et l'autre de Saint Michel combattant un dragon à l'épée (photos ci-dessus).

D'autres communes voisines ont également fait appel à ses services. Entre 1946 et 1960, il aura travaillé sur les verreries des églises de Tréauville, Benoistville, Bricquebec, Cherbourg et Teurthéville-Hague, entre autres. Par la suite, il passera la main à son fils en 1970, mais continuera à travailler de manière ponctuelle sur différents projets de vitraux, mosaïques et peintures murales.

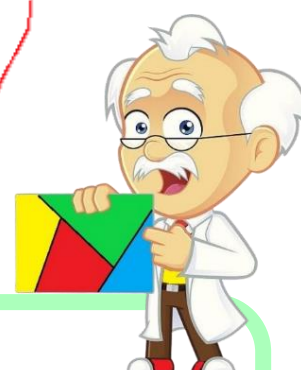
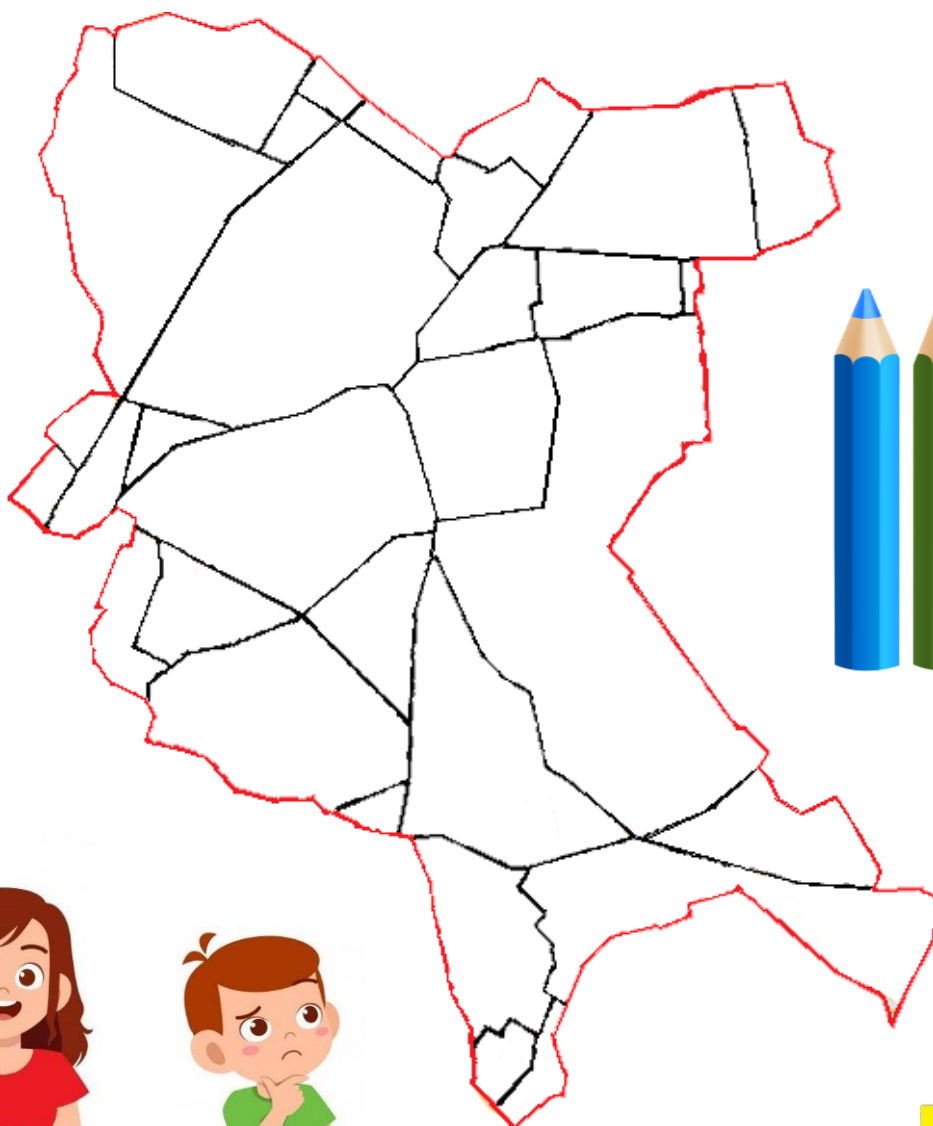
Si la lumière du jour a traversé ses verreries à Sotteville, lui et son travail ont également traversé les frontières aux quatre coins du globe au fil des décennies : Afrique du Sud, Japon, Canada, Chili, Liban, États-Unis, Grande-Bretagne. En France, on dénombre près de 450 édifices éclairés par ses vitraux.



Alors, un maitre-verrier est-il plus un artiste ou un artisan ? À vous d'en juger. Concernant Gabriel Loire, il aura sans doute su être les deux, en mêlant à la fois la créativité colorée de son esprit et la précision de son travail manuel. De sa jeunesse au crépuscule de sa vie en 1996, il aura su, par ses vitraux, donner quotidiennement après la guerre mille et une couleurs aux éclats du jour à Sotteville, et pour encore bien des années.

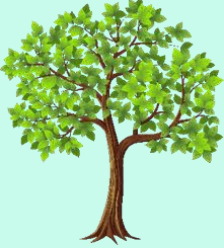
Théorème des quatre couleurs

Logique : Voici en rouge les contours de la commune de Sotteville et en noir une grande partie des routes et des chasses la parcourant. Coloriez les emplacements blancs à l'intérieur de sorte que deux zones voisines par un côté ou un angle n'aient pas la même couleur et en utilisant aussi le moins de couleurs possibles. À vos crayons !



Le saviez-vous ?

Le **Théorème des quatre couleurs** est un théorème mathématique datant du XIXe siècle précisant qu'il est possible de colorier de la manière évoquée ci-dessus une carte plane divisée en de nombreuses zones, en utiliser au maximum quatre couleurs. Et vous, combien avez-vous utilisé de couleurs ci-dessus ?

HIVER 	- Samedi 8 février : début des vacances scolaires d'hiver - Dimanche 9 février : balade organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Dimanche 24 février : fin des vacances scolaires d'hiver - Samedi 1^{er} mars : repas convivial organisé par l'APE (sur réservation) - Dimanche 9 mars : fête des grands-mères / balade organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Samedi 8 mars : loto organisé par l'association de loisirs à la salle de Grosville
PRINTEMPS 	- Samedi 29 mars : concert du groupe de musique Abisko dans l'église, organisé par l'association Sotteville Patrimoine - Dimanche 30 mars : passage à l'heure d'été (1 heure en plus) - Vendredi 4 avril : carnaval pour enfants organisé par l'APE - Samedi 5 avril : début des vacances scolaires de printemps - Mercredi 9 avril : atelier de Pâques par l'équipe de la bibliothèque - Dimanche 13 avril : balade organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Lundi 21 avril : Lundi de Pâques (férié) - Mardi 22 avril : fin des vacances scolaires de printemps - Samedi 26 avril : rallye intergénérationnel à Pierreville organisé par La Joie de Vivre Sottevillaise - Dimanche 27 avril : exposition « art et artisanat » organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Jeudi 1^{er} mai : fête du Travail (férié) - Dimanche 11 mai : balade organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Jeudi 8 mai : commémoration du 8 mai 1945 (férié) - Vendredi 16 mai : concert des accordéons de l'école de musique des Pieux dans l'église de Sotteville organisé par l'association Sotteville Patrimoine - Dimanche 25 mai : fête des Mères - Jeudi 29 mai : Ascension (férié) - Dimanche 1^{er} juin : concert dans l'église de la chanteuse Catherine Dargent autour des répertoires de Brel, Brassens, Bécaud et Barbara, organisé par l'association Sotteville Patrimoine - Dimanche 8 juin : balade organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Lundi 9 juin : Pentecôte (férié) - Samedi 14 juin : kermesse de fin d'année scolaire organisé par l'APE - Dimanche 15 juin : fête des Pères
ÉTÉ 	- Samedi 5 juillet : début des vacances scolaires d'été - Lundi 14 juillet : fête nationale (férié) - Vendredi 15 août : Assomption (férié)
AUTOMNE 	- Lundi 1^{er} septembre : rentrée scolaire - Dimanche 14 septembre : balade organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Dimanche 5 octobre : fête des grands-pères - Dimanche 12 octobre : balade organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Dimanche 26 octobre : passage à l'heure d'hiver (1 heure en moins) - Mercredi 29 octobre : atelier automne-hiver par l'équipe de la bibliothèque - Samedi 1^{er} novembre : Toussaint (férié) - Dimanche 9 novembre : balade organisée par l'association Sotteville Patrimoine - Mardi 11 novembre : commémoration Armistice du 11 novembre 1918 (férié)

